**LETTRE-TYPE 1 : MARCHES PUBLICS et PRIVES**

**Arrêt de la publication de l’indice I**

**Basculement vers l’indice I2021**

Préambule

## Ce courrier est à communiquer au donneur d’ordre en vue d’une bonne information et d’une transparence, permettant d’assurer la continuité du chantier.

## Considérant que le I2021 est disponible depuis novembre 2020 (pour les révisions de prix à partir de janvier 2021) et qu’il n’a pas été utilisé par les parties depuis pour l’application de la révision de prix du contrat, il faut considérer que la volonté des parties était de l’utiliser tant qu’il est disponible et que c’est donc seulement à partir du moment où l’indice I n’est plus disponible que le basculement vers l’indice I2021 doit être envisagé.

Madame, Monsieur,

*Concerne : Travaux ….. – Cahier des charges n° …. – formule de révision des prix – indice des matériaux – basculement vers l’indice I2021.*

Nous nous référons au marché susmentionné pour lequel nous avons introduit une offre le [DATE] et dont l’attribution nous a été notifiée par lettre du [DATE].

La formule de révision prévue dans les documents du marché/le contrat reprend **l’indice I** comme indice de référence des matériaux de construction.

Or comme vous le savez, cet indice I ne sera plus publié par la Mercuriale à partir de l’indice de janvier 2023. Pour le remplacer, le SPF Economie publie cependant un nouvel Indice I2021 général des matériaux de construction.

Etant donné cette situation, le basculement vers l’indice I2021 s’avère nécessaire. Conformément aux communications de la Mercuriale notamment concernant la méthode à appliquer ([Comment appliquer l’indice I-2021 dans une formule de révision de prix ? (fgov.be)](https://economie.fgov.be/sites/default/files/Files/Entreprises/Mercuriale-Comment-appliquer-l-indice-I-2021-dans-une-formule-de-revision-de-prix.pdf)), nous procéderons à ce basculement vers l’indice I2021 lorsque l’indice I au moment de la révision se réfèrera à une période postérieure à décembre 2022.

[OPTIONNEL, en fonction du moment de la facturation conformément au contrat]

*Néanmoins****,*** *nous devons constater que la publication de l’indice I2021 pourrait ne pas encore être disponible au moment prévu pour l’établissement de l’état d’avancement et la déclaration de créance/la facture.*

[OPTION A CHOISIR CONCERNANT LES MODALITES DE FACTURATION]

**OPTION 1 - REPORT**

*Dès lors, nous comptons postposer l’établissement de l’état d’avancement/la facture de quelques jours, le temps nécessaire à la publication de l’Indice I2021 et au calcul de la révision sur cette base.*

*Nous vous remercions d’avance de bien vouloir approuver l’état d’avancement/ la facture le plus rapidement possible, de façon à ce que nous puissions compenser cela avec le retard dans l’établissement de l’état d’avancment/ la facture et afin de préserver le cashflow de notre entreprise.*

**OPTION 2 : FACTURATION SANS REVISION DE PRIX**

*Afin de ne pas devoir postposer ce moment, l’état d’avancement/la facture vous sera adressée sans révision de prix et à titre provisionnel dans l’attente de la publication de l’indice I2021 nécessaire au calcul de la révision de prix qui sera introduit séparément :*

***Sous-option 2.1.*** *soit dès la publication de l’indice I2021*

***Sous-option 2.2.*** *soit en fin de chantier.*

**OPTION 3 : FACTURATION AVEC REVISION DE PRIX EN DEUX TEMPS**

*Afin de ne pas devoir postposer ce moment, l’état d’avancement/la facture vous sera adressée en tenant compte :*

* *d’une révision de prix provisoire utilisant le dernier indice I2021 disponible à ce moment ET*
* *à titre provisionnel dans l’attente de la publication de l’indice I2021 non encore publié mais nécessaire au calcul de la révision de prix applicable au présent marché.*

*La facturation définitive de la révision de prix sera introduit séparément :*

***Sous-option 3.1.*** *soit dès la publication de l’indice I2021*

***Sous-option 3.2*** *soit en fin de chantier.*

Nous nous tenons évidemment à votre disposition pour toute information complémentaire. Afin d’assurer la bonne continuité du chantier, vous pouvez évidemment nous contacter via l’adresse email suivante …. . A défaut de réaction de votre part sur les modalités de facturation dans les 8 jours à dater de la date du présent courrier, nous considerons que vous êtes d’ accord et nous agirons en conséquence.

Cordialement,